

## Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2022

### Absent(s) excusé(s) : 2

Christine BELLE ayant donné pouvoir à Lorane SERRET

Brigitte PRUVOST ayant donné pouvoir à Jean-Noël FOURNAT

**Secrétaire de séance** : Marjory HAFSOUNI

### ✂ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

En vue de la préparation du budget primitif 2022, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**,

- **DECIDE** de verser aux différentes associations les subventions suivantes :

<u>Subventions aux Associations</u>	<u>Vote</u>
Comité des fêtes	200,00 €
Participation de la commune au feu d'artifice du 13 juillet-comité des fêtes	1 800,00 €
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	
Les Amis de Jaillans	200,00 €
Club des Boutons d'Or	200,00 €
ACCA (Chasseurs)	200,00 €
Le Sou des écoles	200,00 €
APE Maternelle de l'Ecançière	200,00 €
Que JAILLANS SCENE	200,00 €
<b>ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</b>	
Rugby Club Eymeux	150,00 €
Bibliothèque municipale	150,00 €
Espérance Hostunoise	150,00 €
<b>ASSOCIATIONS AUTRES : SANTE</b>	
Vaincre la mucoviscidose	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €
Paralysés de France	50,00 €
Sclérosés en plaque	50,00 €
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	
Familles rurales (fonctionnement)	770,00 €
Familles rurales (Accueil périscolaire)	6 000,00 €
Familles Rurales (Mercredis Loisirs)	3 000,00 €
ADMR	300,00 €
Amicale du personnel du canton	50,00 €
Resto du cœur	50,00 €
FNACA	50,00 €
ONAC Bleuet de France	50,00 €
Salon du livre Chatillon St Jean – APAE	50,00 €

---

### 🔗 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

« En vertu de l'article 16 de la Loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB (*Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties*) pour 2022 est égal aux taux TFPB communal qui est de **10,93% + le taux de TFPB 2020** du département de la Drôme de **15,51%**, soit **26,44%**.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal par douze voix pour, 2 contre et 1 abstention

- DECIDE de fixer le taux TFPB communal (*Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties*) à 10.93 %.

---

### 🔗 DEMANDE DE MISE A DISPOSITION SALLE COMMUNALE POUR LES PAUSES MERIDIENNES DES FACTEURS DE BOURG DE PEAGE

Monsieur le Maire de Jaillans signale au conseil municipal que la poste de Bourg-de-Péage nous demande la mise à disposition d'une salle communale pour la pause méridienne des facteurs du lundi au vendredi.

Il donne lecture de la convention de mise à disposition d'un local municipal pour permettre la pause méridienne en cours de tournée du facteur.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 14 voix pour et une abstention,

- **ACCEPTÉ** la mise à disposition d'une salle communale pour permettre la pause méridienne en cours de tournée du facteur
- **ACCEPTÉ** la signature d'une convention à établir entre la commune de Jaillans et La poste de Bourg-de-Péage
- **DIT QUE** cette convention est consentie et acceptée jusqu'au 31 décembre 2022 et renouvelable.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.



### Questions diverses

**Ecole maternelle de l'Ecancière :** Lorane Serret a été élue présidente du syndicat intercommunal de l'école maternelle de l'Ecancière.

**Eglise Ste Marie-Travaux : La dégradation**.de la façade impose des travaux de rénovation. Un état de la façade sera réalisé en présence de l'Architecte des Bâtiments de France afin d'évaluer travaux à envisager. Dépose de la croix fortement dégradée surmontant le porche.

**Marché Intercommunal :** Suite à une première année chaotique au niveau de la fréquentation du marché intercommunal, un sondage sera proposé aux habitants de la

commune afin de connaître les besoins et les idées pour améliorer ce marché, pour le dynamisme de nos villages. Ce questionnaire figurera dans le prochain bulletin municipal et sera à renseigner par les Jaillanais.

**Fête des Laboureurs** : Fabrication des bugnes au Patronage Samedi 26 février à partir de 14 h. Ouvert à tous. Dégustation des bugnes, foujou, vin blanc Dimanche 27 février à partir de 10h, Place de l'Église.

**Cabinet Médical** : Cabinet de Mme Sandra DAVOUST, hypnothérapeute. Uniquement sur RDV, 45D place de l'Église. Tél : 06 08 45 32 74. Ouvert depuis le 1<sup>er</sup> février.

**Conseil Municipal Jeunes** : Mise en forme de la profession de foi avec les 9 candidats du CMJ. Election prévue le Samedi 5 mars 2022 de 9h à 11h. Dépouillement des votes à partir de 11h, suivi de la remise des écharpes tricolores aux jeunes élus.

## *Urbanisme*

### **Permis de construire**

- Construction abri véhicules -85B rue de Musan.

### **Déclarations préalables**

- Construction d'un abri voiture – 25 Montée des Ecureuils.
- Construction d'un hangar pour stockage foin – 240 chemin des Cléments.
- Construction d'une pergola - 60 rue de la Jaille.
- Construction d'un local piscine - 825C chemin du Pouyet.